très grande échelle, sur les frontières franco-belges; il était bien outillé, il avait à sa disposition un personnel nombreux et plus de dix chevaux. Il se fit prendre toutefois et fut condamné par les tribunaux français à un an de prison.

Pensionnaire de l'Etat français, il donna au directeur et aux geôliers de la prison de Lille les plus grands sujets de satisfaction : dès les premiers jours, il avait capté la confiance générale. Cependant, l'uniformité de la vie recluse lui pesait et quels que fussent les égards qu'on lui montra, il chercha à fausser compagnie et médita sur le moyen de reprendre la liberté. Ce moyen se présenta bientôt : Montagne sculptait artistiquement, et comme dans la prison de Lille on venait de confectionner un joli buffet, il fut chargé d'y donner le dernier coup de main. Il donna si bien ce dernier coup de main, qu'en portant le meuble à son propriétaire, on transporta Montagne, qui avait pris la précaution de se blottir dans le compartiment du milieu et de tenir la porte fermée sur lui. Nous ajouterons que le propriétaire du buffet demeurait vis-à-vis du bureau central de police, à Lille, et que ce voisinage n'effraya pas le jeune délinquant.

Une fois en liberté, Montagne se dirigea vers la Belgique où il prit la frontière hollando-belge pour théâtre de ses exploits. On connaît sa dernière équipée.

Depuis plusieurs jours, Montagne la projetait ; il savait aussi que la douane belge en avait été avertie. Jouant de prudence, il laissa passer deux, trois nuits; mais à la quatrième, croyant les douaniers las de battre le pavé par les pluies continuelles qui tombaient à cette époque, une nuit vers 2 heures, il partit de l'Ecluse en dog car, attelé d'un bon cheval et chargé de près de 600 kilos de tabac.

Arrivé à la frontière belge, la douane veillait ; elle lui intima l'ordre de s'arrêter ; mais Montagne n'en fit rien, lança un vigoureux coup de fouet et brava les quatre coups de fusil que les douaniers de ce poste lui tirèrent.

Au second poste, situé plus avant dans le pays, nouvelles sommations inutiles, nouveaux coups de fusil tirés par les cinq douaniers.

Montagne filait toujours.

Entretemps, la gendarmerie de Wetscapelle fut avertie : elle aussi, avait été prévenue du passage d'un fraudeur, mais elle n'avait pas eu la patience de la douane et, après trois nuits de veille inutile, la quatrième nuit elle était allée dormir. Dépités de se voir joués, nos braves gendarmes y mirent de la diligence et furent bientôt en route.

Montagne continuait son train d'enfer; mais arrivé à Colkerke il jugea bon de laisser souffler son cheval qui, en peu de temps, avait franchi une distance de 20 kilomètres.

Il était 4 heures du matin : une auberge venait de s'ouvrir. Montagne y entra rapidement, demanda un seau d'eau qu'il jeta sur son cheval et s'apprêtait à lui donner à boire, quand, tout à coup, trois gendarmes entourent l'équipage. Montagne allait être pris. Mais son audace se réveilla : ne pouvant s'échapper de côté, la voiture étant entourée, il sauta au-dessus de son cheval, franchit un fossé, et enfila un passage entouré de haies. Au bout de cette allée, arriva un paysan qui, averti par les cris des gendarmes, s'apprêta à arrêter le délinquant. L'idée de tuer cet homme germa un instant dans la tête de Montagne; mais il y renonça et se contenta de lui donner un vigoureux coup d'épaule. De son côté le paysan, à la poigne solide, s'attacha au fuyard et tous deux roulèrent dans le sable.

Les gendarmes arrivèrent et menèrent leur prisonnier à l'auberge où bientôt ils furent rejoints par les douaniers harassés et essoufflés. Tous ensemble, chevaux et hommes, se donnèrent le plaisir de respirer et de souffler à qui mieux mieux.

Montagne fut mené ensuite à la prison de Bruges.

Comme nous le disions, il a comparu samedi devant le tribunal correctionnel où il était assisté de Me Ad. De Clercq. Il a été condamné à 1° un emprisonnement de 4 mois ; 2° une amende de 3.864 fr. ou un emprisonnement subsidiaire de 3 mois; 3° confiscation du tabac saisi (valeur 5,875 fr.), du cheval et de la voiture; et 4° pour tentative de corruption d'un employé de la douane à 15 jours d'emprisonnement et 26 francs d'amende ou un emprisonnement subsidiaire de 8 jours.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 27 juin 1886. — Versements : Roubaix. 116 déposants, 18 nouveaux, 28,731 ». Succursale Lannoy -- déposants, 0 nouveau, ---- ». Succursale Croix : 1 déposant, 0 nouveaux, 45 ». — Total des versements 28,776 ».

Remboursements. Roubaix : 91 remboursements effectués, 33,891 36. Succursale Lannoy : 0 remboursements effectués, ---- ». Succursale Croix : 3 remboursements effectués, 1,453 ». Total des remboursements : 35,344 36.

Les opérations du mois de juin sont suivies : A Roubaix, par MM. L. Mulliez-Delattre et Victor Despature, directeurs. A Lannoy, par M. Mulle-Gadenne. A Croix, par MM. A. Nedoucel et J. Delescluse. — *Le Caissier*, FREMONT.

ÉTAT-CIVIL. — Roubaix. — Déclarations de naissances du 27 juin. — Germaine Willems, rue d'Alma, cour Lefebvre-Tiberghien, 4. — Richard Roose, rue Baurewaert, 57. — Augustin Janssens, rue Watt, cour Six, 7. — *Alfred Collet, rue Decrème*, 103. — Louis Gydé, rue Daubenton, 36. — Marie Heye, rue de Ma-Campagne. — Virginie Decollewaert, rue de l'Epeule, cour Saint-Vincent. — Laure François, rue d'Alma, fort Wattel, 39. — Germaine Lecomte, rue Archimède, 50. — Philomène Degroote, rue Saint-Joseph, 73. — **Publications de mariages du 27 juin.** — Emile Vollenacre, 25 ans, entrepreneur de travaux publics à Ostende, et Léonie Jonckheere, 23 ans, couturière à Roubaix. — Jean-Baptiste Leman, 26 ans, mécanicien, à Roubaix, et Leonie Wicart, 21 ans, cabaretière. — Louis Claisse, 29 ans, cocher à Roubaix, et Marie Meurot, 27 ans, dame de confiance, à Calais. — François Vanlooveten, 29 ans, cordonnier, rue des Longues-Haies, et Jeanne Francklemont, 21 ans, journalière, rue de la Balance, 50. — Jean-Baptiste Vandenbossche, 35 ans, teinturier, boulevard de Paris, cour Selosse, et Sophie Declercq, 25 ans, journalière, à Roubaix. — Henri Cleynen, 28 ans, journalier, rue Saint-Joseph, 74, et Barbe Cannie, 26 ans, peigneuse, rue Saint-Joseph, 74. — Louis Capelle, 25 ans, mécanicien, fort Mulliez, cour Delmasure, et Irma Dapsens, 28 ans, dévideuse, rue Lacroix, 34. — Louis Debrabant, 26 ans, marchand d'étoffes, Grande-Place, et Malvina Squedin, 22 ans, sans profession, rue de Blanchemaille. — Arthur Mahieu, 21 ans, cordonnier, à Roubaix, et Marie Chocreaux, 25 ans, retordeuse, rue de l'Epeule, 197. — Raymond D'Joo, 26 ans, tisserand, rue Pierre-de-Roubaix, et Marie Decoeer, 29 ans, tisserande, à Ruyen. — **Déclarations de décès du 27 juin.** — Elisa Liboutin, 69 ans, ménagère, rue Nain, 41. — Joséphine Vanhulle, 14 jours, rue de la Chapelle-Carrette, 68. — Louise Mercier, 1 an 4 mois 7 jours, rue de la Banque, 48. Gaston Dufour, 1 mois 5 jours, Hôtel-Dieu. — Adolphine Thiellier, 25 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu.

Wattrelos. — Déclarations de naissances du 20 au 27 juin. — Ernest Matton, Houzarde. — Marie Millecamps, Marlière. — Marie Dufermont, rue Saint-Joseph. — Marie Turpin, Place. — Marie Desrumaux, Houzarde. — Flore Hespel, Houzarde. — Henri Bouvenie, Cretinier. — Achille Duvillers, Beck. — Angèle Dumoulin, Saint-Liévin. — Jean-Louis Debaudringhien, Sartel. — Marie Lepers, Laboureur. — *Philomène Antoing, rue Traversière.* — **Publications de mariages du 27 juin.** — Jules Deconinck 23 ans, journalier, et Marie Dheedene, 18 ans, dévideuse. — Célestin Delannoy, 28 ans, tisserand, et Céline Dublie, 25 ans, tisserande. — Benjamin Dernoncour, 29 ans, berger, et Clara Plouvier, 27 ans, ménagère. — **Mariages du 20 au 27 juin.** — Henri Dubois, 32 ans, tisserand, et Charlotte Delcroix, 29 ans, tisserande. — Jean Vandensmen, 29 ans, domestique, et Flore Bossuyt, 38 ans, tisserande. — Adolphe Catteau, 25 ans, tisserand, et Stéphanie Deruyter, 19 ans, tisserande. — Alfred Héquette, 27 ans, garçon boulanger, et Fidéline Mazure, 23 ans, tisserande. — *Lucien Debaudringhien, 27 ans, tisserand*, et Irma Mercier, 20 ans, soigneuse. — Pierre Hochepied, 23 ans, tisserand, et Philomène Noël, 18 ans, tisserande. — Alfred Leblanc, 27 ans, maçon, et Sophie Codron, 21 ans, tisserande. — Henri Desmet, 30 ans, garçon boucher, et Sophie Sénécaux, 22 ans, sans profession. — **Déclarations de décès du 20 au 27 juin.** — Henri Kimpe, 65 ans 2 mois, journalier, Place. — Jean-Baptiste Catteau, 5 semaines, Vieille-Place. — Louis Nolle, 70 ans 3 mois, tisserand, Hôpital. — Odile Vaillant, 6 ans 7 mois, Beaulieu. — Joséphine Leblanc, 44 ans 7 mois, journalière, Sapin-Vert. — Eugénie Spilers, 60 ans 5 mois, journalière. — Hôpital. — Théophile Hoshepied, 71 ans 6 mois, bucheron, Gauquier. — Emile Delbart, 2 ans 6 mois, Sartel. — Hélène Hespel, 6 mois, Vielle-Place.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REGOUX. — **A VIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Louis MOYART-BOUVIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Vicorine BOUVIN, décédée à Roubaix, le 27 juin 1886, dans sa 49e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 29 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 30 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Redoute, 47.

Les amis et connaissances de la famille Henri SEGARD-LIBOUTON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Elisa-Louise LIBOUTON, décédée à Roubaix, le 27 juin 1886, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le mardi 29 courant, à 6 heures 1/2, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 30 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, 13.

Les amis et connaissances de la famille DELCROIX-LAES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Hortense LAES, décédée à Roubaix, le 27 juin 1886, dans sa 39e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 29 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 120, *estaminet du Coq Français*.

Les amis et connaissance de la famille COOMANS-MONTIGNIES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Antoinette-Georgine COOMANS, décédée à Roubaix, le 27 juin 1886, à l'âge de 3 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint d'ange solennels, qui auront lieu le mardi 29 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Vauucanson, 65.

Les amis et connaissances de la famille DELERUELLE-TRIAILLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adèle TRIAILLE, décédée à Hem, le 26 juin 1886, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 30 courant, à 10 heures, en l'église d'Hem, d'où son corps sera conduit au cimetière de Lezay (France), pour y être inhumé. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Tournai, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille DEGRAEVE-D'HONDT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Amélie-Louise D'HONDT, épouse de M. Louis DEGRAEVE, décédée à Roubaix, le 27 juin 1886, dans sa 60e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint-Sacrifice, qui auront lieu le mardi 29 courant, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 51.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 1er juillet 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Eugène-Joseph GUIDEZ, cordonnier, époux de Dame Eugénie FILLON, décédé à Roubaix, le 22 juin 1886, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 29 juin 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie DELESCLUSE, épouse de M. Théodore FIEVET, décédée à Roubaix, le 29 juin 1885, dans sa 39e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Les processions de la Fête-Dieu à Paris, ont eu lieu dimanche, dans toutes les églises, avec une grande solennité. Conformément aux instructions données par l'archevêché, partout où les dispositions des édifices religieux l'ont permis, les processions se sont développées au dehors des églises, s'arrêtant aux reposoirs dressés sur des points déterminés.

La vie pour rien. — C'est un Italien, nommé Succi, qui a résolu ce problème.

Cet homme prétend avoir découvert en Afrique *un suc de plante qui rend le corps humain absolument insensible à la faim.*

Or, depuis le 10 juin, Succi n'a pris comme nourriture que du suc de plante, et il n'a nullement dépéri.

Il se porte même si bien qu'il a parcouru une distance de sept kilomètres en quarante-cinq minutes.

Et il prétend rester ainsi pendant soixante jours.

Suicide à Notre-Dame-de-Paris. — Dans l'après-midi d'hier, vers quatre heures, une femme s'est précipitée du haut d'une des tours de Notre-Dame, et son corps est venu s'écraser sur le sol aux pieds de deux passants qui, d'effroi, se sont retirés mal.

Bientôt une foule considérable entoura le cadavre, dont la tête était horriblement broyée. Ce corps fut transportée à l'Hôtel-Dieu, et comme les vêtements ne contenaient aucune indication sur l'identité de la défunte, le cadavre fut envoyé à la Morgue par les soins de M. Doffemont, commissaire de police.

La malheureuse paraît être âgée de trente ans; elle a les cheveux noirs, elle est de petite taille et porte un jupon noir, un blanc; un peignoir gris et blanc avec parement orange, une petite jupe, un tablier de soie noire, un chapeau de paille noire. Le linge est marqué L. R. Dans les poches de la morte, on a trouvé un porte-monnaie contenant 26 fr 70 et une montre en or, de grande dimension, dont le boîtier porte un dessin gravé.

Le cadavre ne pouvant pas être exposé à la Morgue, le greffier a fait couvrir un mannequin des vêtements de la défunte et l'a fait placer dans la vitrine d'exposition.

A propos de la mort de Daniel Home, l'*Evening Standard* rappelle un épisode assez amusant de la carrière de cet « éminent spirite » dont les jongleries émerveillèrent, pendant un temps, l'ex-impératrice Eugénie.

« Un jour Home joua gros jeu, et faillit gagner une fortune... soixante mille livres, c'est-à-dire un million cinq cent mille francs. Une des plus faibles dupes de Home était une mistress Lyons, une veuve jouissant d'un très gros revenu. Un jour Home fit dire à l'esprit de feu M. Lyons : « Veuillez, ma chère femme, donner à M. Home la somme de soixante mille livres. C'est à ce médium que nous devons le bonheur de pouvoir communiquer encore ensemble. « Nous lui devons bien ça. »

Mme veuve Lyons trouva d'abord excessive cette générosité d'outre-tombe. Elle hésita à exécuter les volontés posthumes de son mari. Mais Home exerçait sur elle un tel ascendant qu'il finit par triompher de sa résistance. La veuve lui fournit les soixante mille livres. Mais aussitôt après, des amis indignés lui ouvrirent les yeux et lui firent comprendre qu'elle allait être dupe d'une colossale supercherie.

Le plus beau de l'histoire, c'est que Home eut l'aplomb de réclamer devant les tribunaux l'exécution de la promesse que lui avait faite la naïve et excellente dame. Il fut débouté haut la main, cela va sans dire, le spiritisme n'ayant pas beaucoup de croyants dans la magistrature.

Le surmoulage. — Depuis quelques mois, raconte le *Temps*, M. Barbedienne avait constaté que la vente des terres-cuites le *Chanteur florentin* de M. Paul Dubois, et l'*Arlequin*, de M. René de Saint-Marceaux, dont il a la propriété exclusive, s'était complétement arrêtée. Dernièrement il aperçut à la devanture d'un opticien du boulevard des Italiens, ces deux statuettes, et n'eût pas de peine à reconnaître qu'elles étaient contrefaites. Il les fit saisir immédiatement par un commissaire de police, et, de ce fait, l'opticien fut poursuivi en contrefaçon et assigné pour le 29 juin prochain, quoiqu'il affirmât n'avoir reçu les statuettes qu'en dépôt d'un individu qui n'avait plus reparu. Sous le coup de ces poursuites, l'opticien fit lui-même une enquête et ne tarda pas à découvrir les mêmes contrefaçons chez une foule de commerçants, surtout sur la rive gauche, au quartier latin.

Mais le ou les contrefacteurs de ces terres-cuites restaient introuvables, lorsque hier après-midi un individu se présenta chez M. Bernheim jeune, *marchand de tableaux, rue Lafitte*, et lui offrit le *Chanteur florentin*. M. Bernheim reconnut aussitôt qu'il se trouvait en présence d'une contrefaçon, et il envoya chercher un gardien de la paix, qui arrêta l'individu.

Conduit devant M. Mourgues, commissaire de police du contrôle, il déclara se nommer Testa et habiter Quiévrain, en Belgique. Cette distance ne l'empêchait point, affirme-t-il, de venir chaque jour à Paris. Il est évident que cet individu demeure à Paris, mais qu'il tient à tenir caché son domicile. M. Mourgues croit qu'il doit faire partie d'une bande d'Italiens qui s'occupent exclusivement à faire le « surmoulage ». La plupart de ces contrefaçons, en terre-cuite, en zinc imitant le bronze ou simplement en plâtre, sont grossièrement faites; mais quelques-unes sont très soignées et peuvent facilement tromper le public. Cette duperie est d'autant plus facile que non seulement la signature des artistes est copiée, mais encore la marque de la maison Barbedienne. Malheureusement, ces imitations plus ou moins artistiques ne sont pas vendues à Paris seulement, et l'on peut dire, sans exagération, qu'elles foisonnent dans maintes villes de province.

CHOSES & AUTRES

⁂

La nuit dernière notre concitoyen X..., rentrait chez lui, lorsqu'il aperçut le corps inanimé d'un homme qu'on portait dans une pharmacie voisine.

Il s'approcha et s'informa :

— A quel mal ce citoyen a-t-il succombé ?

— A une attaque d'apoplexie.

Et X... continue sa route en murmurant :

— Toujours les attaques nocturnes ?

⁂

On parle de la police au point de vue de la facilité avec laquelle se commettent les assassinats et se cachent les assassins.

Un agent de la sûreté, blessé d'entendre douter de la perspicacité de son administration, conclut ainsi :

— C'est égal, vous avez beau dire, il est certain qu'on ne trouve jamais les assassins; mais nous trouvons presque toujours les victimes !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le nouveau traité chinois

Le *Figaro* donne ce matin des détails sur le nouveau traité chinois.

Ce traité, a, paraît-il, dix-neuf articles. Il ne nous assure aucun avantage immédiat. L'abaissement d'un cinquième des droits d'entrée, et d'un tiers sur ceux de sortie ne seront réellement profitables que le jour où des voies ferrées partant de Haiphong aboutiront à Langson et à Laokaï. Actuellement les prix de transport par terre et par eau sont si élevés, que l'avantage à retirer de la diminution des droits d'entrée et de sortie ne compensera jamais les dépenses extraordinaires provenant du transit.

Le traité stipule que des consuls chinois au Tonkin, des consuls français dans le Yunnam et dans le Kouangsi seront installés dans les villes frontières; les Annamites se rendaut en Chine seront placés sous la protection de ces derniers, qui auront à délivrer des passeports à tous ceux qui franchiront la frontière.

Enfin, sur les marchés chinois voisins de la frontière, les contestations seront soumises à une juridiction mixte composée de Français et de Chinois.

L'article 17 prévoit l'extradition des criminels.

M. Ludovic Halévy et l'orphelinat alsacien-lorrain du Vésinet

Paris, 28 juin. — La distribution des prix de l'Orphelinat alsacien-lorrain fondé, au Vésinet, par le regretté comte d'Haussonville, a eu lieu hier à Paris devant une nombreuse assistance, sous la présidence de M. Ludovic Halévy, de l'Académie française.

En face de l'estrade sont rangées, par rang de taille, les quarante élèves de l'orphelinat, vêtues de noir et coiffées du bonnet national alsacien. Leurs dévouées institutrices, les Sœurs Saint-Charles de Nancy, les entourent.

Voici la fin du discours de M. Halévy :

Et maintenant, mes chères enfants, je crois que je devrais, pour me conformer à l'usage, vous donner quelques bons conseils, vous féliciter d'avoir été bien sages, cette année; car vous avez été sages, n'est-ce pas? et non pas seulement le jour où je suis venu, mais tous les jours, et vous serez, si c'est possible, encore plus sages l'année prochaine.

Je devrais vous redire ce qui vous a été dit bien souvent, que le meilleur, que le seul moyen d'être content de la vie, c'est d'être content de soi-même. Mais je ne suis pas un très grand professeur de morale, et il y a d'ailleurs ici d'admirables femmes pour vous donner des leçons et des exemples plus éloquents que tous les discours de la terre. Regardez-les bien. Ecoutez-les bien. Songez que non seulement ici et par toute la France, mais aussi à l'étranger, en Autriche, en Italie, en Angleterre, faisant partout aimer et bénir le nom de la France, des Sœurs de Saint-Charles de Nancy assistent des pauvres, consolent des affligés, visitent des prisonniers, soignent des vieillards, bercent des petits enfants; elles ont renoncé à toutes les joies du monde et de la famille pour devenir les mères et sœurs de ceux qui sont seuls ici-bas.

Elles ont fait vœu de pauvreté, mais elles se trouvent riches dès qu'elles peuvent partager cette pauvreté avec ceux qui n'ont rien au monde. Et elles sont riches, en effet, car elles ont la plus solide, la plus sûre des fortunes, la seule qui soit à l'abri de tout accident, de toute ruine, la seule qui augmente à mesure qu'on la dépense. Elles ont la richesse de l'âme, elles sont les millionnaires du cœur. Et, il est, mes enfants, une chose étonnante, bien merveilleuse, qui marque nettement la différence des grosses fortunes d'argent et des grosses fortunes de cœur. Quand on a est riche que d'argent, plus on donne de son argent, moins il en reste; tandis que, lorsqu'on n'est riche que de cœur, plus on donne de son cœur, plus il en reste.

Voilà pourquoi, mes chères enfants, vous pouvez compter sur l'inépuisable affection de celles qui sont vos gardiennes en cette maison, et pourquoi je salue en elles, avec un très profond respect, ce qu'il y a de meilleur en ce monde : le dévouement et la bonté.

Crime et vol. — Un marquis étranglé Domestiques soupçonnés

Avelline, 28 juin. — Un crime horrible vient d'être commis près d'ici. Des malfaiteurs se sont introduits pendant la nuit chez le marquis de Santuzzi et l'ont étranglé avec un foulard.

Les assasins ont emporté 60.000 francs en argent, des titres et des bijoux.

Trois anciens domestiques du marquis ont été arrêtés.

Les anglais en Egypte

Londres, le 27 juin. — La mortalité parmi les troupes britanniques en Egypte est très-grande ; le ministère de la guerre vient d'ordonner le rapatriement d'un nouveau bataillon.

Les grèves d'Amérique

New-York, 28 juin. — On mande Chicago que les désastres continuent. Le trafic des marchandises est suspendu sur la ligne du Lakeshare. Les grévistes qui, dans leurs collisions avec la police ont eu 4 hommes tués, sont actuellement maîtres du dépôt des locomotives.

Le choléra

Rome 28 juin. — Il y a eu dans les dernières 24 heures 24 cas cholériques et 12 décès à Brindisi ; 29 cas et 4 décès à Latiano ; 11 cas et 4 décès à Francavilla ; 8 cas et 2 décès à San-Vito.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'enseignement primaire

Paris, 28 juin. — Le gouvernement a déposé un projet tendant à autoriser le département du Nord à s'imposer de 2 centimes additionnels pour le service de l'enseignement primaire.

Le doublement des conseillers généraux

Paris, 28 juin. — La commission sénatoriale pour le doublement des conseillers généraux a nommé président M. Thumesnil et secrétaire M. Peaudecerf. Elle s'est ajournée à mercredi.

Les anglais en Birmanie

Londres, 28 juin. — Le *Times* confirme la nouvelle du combat du 19 juin entre 700 Birmans et un detachement anglais, qui eut 9 morts et 25 blessés.

Les anglais parvinrent à repousser l'ennemi mais il attendent des renforts pour l'attaquer.

Un accident dans les mines de Persy-les-Forges

Mâcon, 28 juin. — Un accident vient d'arriver aux mines de Persy-les-Forges. Un cable s'est rompu; il y a trois ouvriers tués.

La manifestation du 15 août à Bruxelles

Bruxelles 28 juin. — Le bourgmestre de Bruxelles a déclaré qu'il était disposé à autoriser le congrès socialiste, si une autre date que celle du 15 août était choisie. Les socialistes ont maintenu la date du 15 août.

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.

Séance du lundi 28 juin

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'emprunt de Paris.

M. Marcel Barthe combat l'article 2 autorisant la Ville de Paris à s'imposer extraordinairement de 1887 à 1867 de 0.04 additionnels au principal de ses quatre contributions directes et 0,20 cent additionnels au principal de la contribution foncière seulement.

La séance continue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 28 juin

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte l'urgence sur la proposition de M. Cazelle de Pradine tendant à proroger indéfiniment les délais de dispense légale en faveur des jeunes gens appelés sous les drapeaux.

M. Georges Roche demande à interpeller le gouvernement sur la réorganisation du corps de santé de la marine. La date de cette interpellation est fixée après la discussion de la loi sur les céréales.

La proposition de M. de Colbert Laplace tendant à assurer l'alimentation de la caisse des chemins vicinaux est pris en considération et renvoyée à une commission spéciale,

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion sur la proposition de M. Baucarne-Leroux, Barouille, etc., portant modification au tarif général des douanes pour le blé, l'orge, l'avoine et les farines.

M. Deschanel dit que des conditions nouvelles ont modifié depuis trente ans les données du problème économique.

L'exploitation des plaines de la Californie, le développement des chemins de fer, la route de l'Inde ouverte par le canal de Suez amenent sur nos marchés les blés américains et indiens à des prix que nous ne pourrons pas atteindre. Le gouvernement n'a su rien faire pour aider les agriculteurs.

L'orateur critique les traités de commerce; il montre le gouvernement forcé de céder aux réclamations des paysans.

La surtaxe des blés et des bestiaux, la surtaxe de 5 fr. pas plus que celle de 3 fr. ne feront pas hausser le prix du pain, mais elles ne serviront à rien si elles ne sont pas employées au dégrèvement de l'agriculture sur laquelle le régime fiscal pèse plus lourdement que sur l'industrie et le commerce.

Les capitaux se portent sur la spéculation et non sur l'agriculture. Les cultivateurs quittent les champs d'où résulte un appauvrissement pour le pays.

M. Raoul Duval dit que les députés des villes voulaient dégrever l'impôt foncier mais que la droite s'y est opposée. (Protestations.)

La séance continue.

CONCOURS COLOMBOPHILE

Voici le résultat du concours de Bourges, organisé par le Cercle Fédéral du Nord le 20 juin 1886, imposé par M. le ministre de la guerre :

1. Gosselin, Somain. — 2, Piron, Valenciennes. — 3, Clause Jules, Valenciennes. — 4. Chevalier, Anzin. — Piron, Valenciennes. — 5. Lefebvre, Denain. — Gosselin, Somain. — 6. Pierman, Denain. — 7 Cornu, Valenciennes. — 8 Claie, Raismes. — Piron, Valenciennes. — 9. Probst, Valenciennes. — 10. Marmignon, Anzin. — 11. Bouvier, Denain. — 12. Raviart, Saint-Amand. — 13. Morel, Wasquehal. — Probst, Valenciennes. — 14 Michet François, Aulnoy. — Raviart, Saint-Amand. — Gosselin, Somain. — 15. Perlot, Gaucton Brûlé. — 16. Namur, Aulnoy. — 17. Lemaire, Raismes. — Piron, Valenciennes. — 18. Delrot, Denain. — Delrot, Denain. — 19. Quiquimpois, Anzin. — Pierman, Denain.

COUTEAUX

Grands Rayons de Coutellerie

Couteaux de table et de dessert, de tous genres et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde, ivoire, nacre, etc.

CISEAUX

Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.

RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.

MAISON

BONNAVE-PECQUEUR

Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX

COUTEAUX DE POCHE à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.

Couperets pour échantillons

Réparations et repassage tous les jours.

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE EDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

AU CŒUR SOCIAL

Maison LOUIS HERBAUT-BROUTIN

Rue Saint-André, 29

A l'angle de la rue St-Jean, près la rue de Lannoy

Vraie cordonnerie sur mesure et en magasin, pour hommes, dames et enfants. — DEVISE : Vendre du bon pour vendre beaucoup et vendre beaucoup pour vendre bon marché. 507

A LA CHAUSSURE PARISIENNE

MAISON TEMPEZ

COUTURIER-MAUPRIVEZ successeur

44bis, Grande-Rue, Roubaix, en face le Cercle du Commerce

Cette maison, une des plus anciennes, est bien connue pour vendre de confiance et à des prix très réduits, défiant toute concurrence. Une remise est faite selon l'importance à tout acheteur payant comptant. *On se charge des réparations à bref délai.* 508

A la renommée de la bonne Toile

Ernest OGER-CARNIAUX

Rue Pellart prolongée, 149, Roubaix

Mérinos, flanelles, cachemires d'Ecosse, lainages et couvertures de laine, velours, soieries, draperies, nouveautés, confections, toiles, rouennerie, bonneterie.

Trousseaux et layettes. 509

AU BON MARCHÉ

8, GRANDE-PLACE, 8, ROUBAIX

Tissus en tous genres

Confections pour dames et enfants

TAPIS ET AMEUBLEMENTS 510

AU PALAIS DE CRISTAL

16, Grande-Rue, Roubaix

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

ET SUR MESURE

pour Hommes et Enfants

Prix-Fixe 511

Élégance, Solidité, Garantie

Habillements sur mesure, pour hommes et enfants, aux prix de la frontière. Nouveautés pour confections. Spécialité de draps noirs pour deuils et noces.

VICTOR PROYE, Tailleur

90, rue Blanchemaille, Roubaix 512

AU MOUTON COURONNÉ

Place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix

Spécialité pour deuil, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretonnes et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs.

Confections pour dames et enfants. Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Nouveautés, rouennerie, bonneterie, confections pour dames et enfants.

Chemises confectionnées en tous genres.

Veuve Mazure-Truffaut

Ancienne maison Truffaut-Fournier

42, Grande-Rue, Roubaix. 530

ROBES ET MANTEAUX CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

pour dames, fillettes et enfants

A L'ESPÉRANCE

SENOUTZEN-COUZINEAU

12, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

Il y a toujours en magasin choix considérable de modèles haute nouveauté, à des prix défiant toute concurrence. Pour satisfaire aux demandes faites, la maison laisse aux clientes qui le désirent la faculté de fournir leurs tissus ou garnitures.

Spécialité pour deuil en 24 heures. 532

COMMERCE

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement de la Condition publique des soies, des laines et des cotons, du 21 au 26 juin 1886 :

5.274	colis de laines peignées pesant	567.573	kil.
209	» de blousses	22.635	»
917	» de laines filées	98.414	»
16	» de soies	656	»
367	» de cotons	39.324	»
6.783	colis pesant ensemble	728.602	kil.

Décreusage 41 1/2 opérations.

Titrage 380 1/2 »

Le directeur de la Condition publique de Roubaix, A. MUSIN.

LAINES

FOURMIES, 26 juin.

Les affaires vont s'améliorant et les cours s'affermissant. Les Anglais, qui avaient fait une résistance désespérée à l'acceptation de la hausse sont entrés bon gré mal gré dans le mouvement qui ne peut vraisemblablement pas retourner en arrière jusqu'à la fin de l'année.

Les tissus sont demandés et obtiennent petit à petit une amélioration de prix. Les fils, très rares sur notre place, ont encore gagné une petite avance. La façon de filature se traite en ce moment à 1.50 en chaîne, 1.60 en cannettes; tous les façonniers sont très largement pourvus.

(Journal de Fourmies) V. BACHY.

LE HAVRE, 26 juin.

Avis de MM. Aubé, Dumanoir et Degoy.

Le steamer *Parana* vient d'arriver, venant de La Plata, portant 213 balles de laine de Buenos-Ayres.

ANVERS, 26 juin.